

LEVIS, AOUT, 1913.

VOL. XIX---No. 8

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE==HISTOIRE==BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE==NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
is mihi non civis sed peregrinus est.*



LEVIS

PIERRE. GEORGES ROY

EDITEUR-PROPRIETAIRE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIX

LEVIS--AOUT- 1913

No. 8

Saint-Etienne de Beaumont

(SUITE)

En 1729, M. Plante, sur les représentations qu'on lui fit que le jour de la fête de la Présentation tombait dans la saison de l'automne, consentit à changer la date qu'il fixa pour l'avenir au 24 septembre, jour de Notre-Dame de la Merci.

C'est M. Joseph Chasle qui succéda à M. Plante le 6 novembre 1718. Ce prêtre devait garder la cure de Beaumont pendant trente-six ans.

* *

J'ai dit comment le premier seigneur de Beaumont, Charles Couillard, avait été enterré le 7 mai 1715, le même jour que le curé Mercier, mort victime de son zèle pendant une épidémie qui régnait alors dans la paroisse. Charles Couillard était âgé de 73 ans à sa mort. Il était le fils de Guillaume

Couillard et de Guillemette Hébert et appartenait aux deux plus anciennes familles de la colonie. Il avait épousé en premier mariage Marie Pacquier de Franelieu qui mourut à Québec en 1685 et fut enterrée dans l'église des Récollets. En 1686, il contracta une deuxième union avec Louise Couture, fille de Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy. Louise Couture mourut à Beaumont le 22 décembre 1751, à l'âge patriarcale de 86 ans,

De Charles Couillard et de Louise Couture naquirent plusieurs enfants. Sept vivaient encore à la mort du seigneur. Le 10 avril 1713, Charles Couillard, sieur de Beaumont, fils aîné du seigneur, représentait aux autorités de la colonie que son père avait non seulement établi la seigneurie de Beaumont contenant une lieue et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, et dont il était en possession depuis plus de quarante ans, mais qu'il s'était étendu dans la profondeur à une lieue et demie au-delà de sa concession. Il croyait alors que cette profondeur lui appartenait et il y avait fait beaucoup de dépenses et concédé un grand nombre de terres. Il ne s'était aperçu de son erreur que depuis une couple d'années en examinant ses titres. Il deman-

daît en conséquence qu'on lui donnât la propriété de ces terrains, Le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon accordèrent cette requête et Charles Couillard de Beaumont, fils aîné, devint seigneur de tout l'arrière de Beaumont sur une lieue et demie de profondeur. Il y devait concéder des terres à simple titre de redevances de vingt sols et un chapon par chaque arpent de front sur quarante de profondeur avec de plus six deniers de cens.

C'est ce fils aîné du seigneur Couillard qui en 1723 rendait foi et hommage au nom de ses co-héritiers pour la seigneurie de Beaumont. L'aveu et dénombrement qui fut fait alors nous a été conservé. Il est intéressant à consulter parce que l'on y trouve les noms de tous les censitaires de la seigneurie avec la quantité de terre qu'ils possédaient et les redevances qu'ils avaient à payer [1].

(1) Voir aux archives du département des Terres de la province, le volume 2 des *Aveux et dénombrements*, p. 52 verso. A la page 31 du même volume, le 16 février 1723, on trouve l'acte de foi et hommage. Charles Couillard, fils aîné, est propriétaire de la seigneurie pour moitié. Ses frères et sœurs : Joseph, 26 ans, Charles, 23 ans, Pierre, 18 ans, Marie, 23 ans, Louis, 21 ans, Marie-Anne, 20 ans, Marguerite, 17 ans, ont chacun un septième de l'autre moitié.

En partant de la seigneurie de la Durantaye en suivant la rive du fleuve jusqu'à Vincennes on trouvait alors :

Michel Maillou, 2 arpents.

Labry, 3 “

Pierre Garand, 3 “

Ignace Adam, 1½ “

Jassemin, 3½ “

La veuve Labbé, 3 “

La veuve Drapeau 3 “

Charles Lavallée 3 “

Charles Lavallée, fils 3 “

Pierre Vincent, 3 “

Denis Nadeau, 3 “

Joseph LaCasse, 4 “

Antoine LaCasse, 2 “

Charles LaCasse, 2 “

Veuve Alère, 3 “

Jacques Fournier, 3 “

Pierre Feuilletéau, 3 “

Jacques Turgeon, 6 “

Guillaume le Roy, père 3 “

Pierre Lallemand, père 3 “

Charles Lecours, 3 “

Guillaume le Roy, fils, 3 “

Charles Turgeon, 3 “

Zacharie Turgeon, 6 “

Mathurin Labrecque 3 “

Michel Lallemand, 3 “

Joachim Lallemand,	3	“
Pierre Boissel,	3	“
Jean Nadeau,	3	“
Jean Nadeau, (1]	3	“
Vve et héritiers Joseph Riverin	5	“
Joseph Nadeau,	5	“
Eustache Couture dit Bellerive	3	“
Le domaine,	4	“
Vve Charles Lafrenaye	3	“

Sur le domaine il y avait une maison pièce sur pièce de 40 pieds de longueur, une grange de 40 pieds, une étable de 30 pieds, clos de pieux, 50 arpents de terre labourable, 8 arpents de prairie.

Au second rang on trouvait en gagnant de l'est à l'ouest :

Jacques Turgeon qui possédait un arrière fief de 20 arpents sur 40.

Guillaume Couture,	4 arpents
Jean Couture,	3 “
Jean Labrecque, fils	3 “
Joseph Labrecque, son frère	3 “

(1) Jean Nadeau devait laisser construire l'église paroissiale sur sa terre, et le curé avait le droit d'y prendre son bois de chauffage.

Augustin Couture	3	“
Jean Nadeau, fils	3	“
Olivier Bellerive	3	“
Hébert Couillard	3	“
Charles Couillard	3	“
Pierre Couillard	3	“
Jean Bellerive,	3	“
Jean Guay	3	“
Michel Lallemand	3	“
Jean-Baptiste Lallemand	3	“
Saint-Pierre	4	“

Les propriétaires du troisième rang étaient :

Antoine Vallière, fils, héritiers veuve Guenet, Antoine Nadeau, Pierre Penin, Thomas Guenet, Denis Gontier, René Vallière, Jean-Baptiste Gontier, Paul Gontier. Louis le Roy, Joseph d'Alère, Jean le Roy, Jean Goselin, Louis Turgeon, Jean Turgeon, Louis Béchar, Jacques Mourijoux, Charles Guenet.

Au bout de la lieue et demie qui formait la profondeur de la seigneurie primitive de Beaumont se trouvait un fief appartenant à un nommé Comparant, mais aucune concession n'avait été faite encore dans cette région. Le seigneur s'y réservait un domaine de six arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

Tels étaient les censitaires de Beaumont en 1723, mais cet aveu et dénombrement ne contenait pas les noms de tous les paroissiens. En effet d'après le règlement des paroisses fait en 1721, Beaumont comprenait deux lieues, savoir : une lieue et demie de front, depuis le fief de la Durantaye, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Montapeine (ou Vincennes), et demi lieue ou environ du fief Montapeine, depuis le fief de Beaumont en remontant le long du fleuve jusqu'à l'habitation de Jean Boilard, icelle comprise [1].

Le 30 octobre 1728 eut lieu le partage de la seigneurie de Beaumont entre les héritiers de Charles Couillard.

Je conserve précieusement dans mes papiers une copie de cet acte de partage qui fut faite le 5 août 1774 par le greffier Boisseau.

J'en donne le texte :

Pardevant René Gachet, nottairë de la seigneurie de Beaumont, et autres lieux, furent présents Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, dame Marie Françoise Couture, son épouse de lui bien et dûment

(1) Voir " Reg. ord. int. " 14 avril 1722, vol. 8, p. 37 : Ordonnance portant rétablissement du chemin de la terre de la veuve Lafrenaye, de la paroisse de Beaumont.

autorisée, pour l'effet des présentes, et le S. Joseph Hebert de Beaumont, Charles Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, comme ayant épousé Delle Couillard de Beaumont, le sieur Charles Couillard de Beaumont, et le S. Pierre Couillard de Beaumont, Joseph Costé, comme ayant épousé Delle Marguerite de Beaumont, Jean-Baptiste Girard comme ayant épousé Delle Marie-Anne Beaumont, tous frères et sœurs ;

Lesquels de leur bon gré et volonté ont consenti et consentent que l'acte de partage passé par M. Chasle, curé du dit lieu, tienne son plein et entier effet savoir que le dit Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, cède, délaisse et abandonne à ses frères et sœurs la moitié de la seigneurie de Beaumont pour être partagée entr'eux et en faire et disposer à leur gré et volonté de la moitié de la dite seigneurie, à la ligne qui sépare la dite seigneurie de celle de Vincennes, et dont l'autre appartiendra aux d. héritiers du côté nord-est et la moitié du domaine du côté sud-ouest appartiendra au d. S. et l'autre moitié du côté du nord est aux d. héritiers, et attendu que sur la moitié des susdits héritiers il y a plus de terres concédées que sur celle du di seigneur de Beaumont, les d. parties sont convenues ensemble qu'ils par-

tageraient le surplus des rentes ensemble et si au cas le d. seigneur de Beaumont concède quelques terres il leur tiendra compte de la moitié, jusqu'à ce que les partages soient égaux ; dont la moitié de la dite seigneurie qui appartient aux sus dits héritiers tombe entre la ligne de Guillaume le Roy et de celle de Jacques Turgeon, à continuer jusqu'à la concession d. P. de Beaumont, et sur la seconde concession dans la coste appelée Ville-Marie. le seigneur de Beaumont aura jusqu'à Olivier Couture dit Bellerive, et les héritiers susdits, les autres habitants du côté du nord est, et la moitié des habitants du côté du nord-est et la moitié des habitants de la rivière Boyer, les susdits héritiers auront depuis la ligne de la Durantaye jusqu'entre Louis le Roy et Nolet, et le d. seigneur à continuer la ligne qui sépare la terre de Pierre Guenet, père, des terres non concédées. Et se sont obligés les d. héritiers de payer et acquitter par chacune année le douaire de leur mère et belle-mère, suivant son contrat de mariage sur la moitié de la dite seigneurie à eux appartenant, car ainsi sont convenus, et ont déchargé et déchargent le d. seigneur de Beaumont, attendu qu'il leur a remis la moitié de ce qu'il leur pouvait revenir de leur succession, et en outre seront

tenus et se sont obligés les susdits héritiers de fournir chacun à sa part pour l'entretien du moulin, et en recevront des susdits héritiers la moitié du provenu pour chacun leur part, constitué le d. seigneur de Beaumont peur en prendre les soins qu'il jugera à propos et nécessaire sur le revenu du d. moulin, ainsi sont convenus. Et en outre se sont les susdits héritiers chargés et se chargent des dettes et hypothèques qui se trouveront être dues sur la dite seigneurie faites et créés par feu Charles Couillard, écuyer, seigneur de Beaumont, leur père, et beau-père, tant du temps de leur communauté avec Delle Marie Pacquier de Franclieu (1) sa première femme dont ils quittent et déchargent le d. S. de Beaumont de toutes dettes et hypothèques quelconques, et aura la moitié franche et liquidée, et à l'égard du moulin le d. S. de Beaumont et le S. Hébert de Beaumont feront ce qu'ils jugeront à propos être nécessaire sans que les autres héritiers puissent les contredire, ainsi ils sont convenus, car ainsi, etc., promettent, etc, obligent, etc. Fait et passé après midy, maison seigneuriale le trente octobre mil sept vingt-huit, présence de Jean Nadeau et de

(1) Nom effacé sur la minute.

Joseph le Roy, témoins demeurant au d. lieu, qui ont avec le susdit Beaumont et Delle son épouse et les susdits de Beaumont, le S. Alexandre Morel, chevalier de la Durantaye, Charles de Beaumont, et Joseph Côté, Jean-Baptiste Girard, Marie Couillard, son épouse, le seigneur de Beaumont, le S. Hébert, et Morel de la Durantaye et Marie Françoise Couture et Joseph Roy, Pierre Beaumont ont signé avec nous notaire à la minute des présentes le d. Nadeau avec les autres déclaré ne savoir de ce enquis après lecture faite, ainsy signé seulement.

GASCHET, Notaire,

Ensuite est écrit.

“ L’an mil sept cent vingt huit, le trente octobre à la requête du dit Charles Couillard de Beaumont, seigneur de Beaumont, Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, Charles Beaumont, Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, Charles Beaumont, Pierre Beaumont, Joseph Costé, Jean-Baptiste Girard, tous frères et beau-frères lesquels de leur bon gré et volonté auraient fait le partage de la seigneurie de Beaumont.

GASCHET, Notaire.

Le premier lot sera, comptera et appartiendra au d. Joseph Hébert Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Guillaume Couture, Jean Labrecque. Joseph Labrecque, Augustin Couture, Jean Nadeau.

Le second lot sera, comptera et appartiendra au d. Charles Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jacques Turgeon, Pierre Feilletau, Jacques Fournier, la veuve Allère, Antoine Cassé.

Le troisième lot sera, comptera et appartiendra à Jean-Baptiste Girard à cause de Delle Marie-Anne Beaumont son épouse, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Charles Cassé, Denis-Joseph Cassé, Denis Nadeau, Pierre Jean, Guillaume Roy, père.

Le quatrième lot sera, comptera et appartiendra au S. Pierre Beaumont lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Jean-Baptiste Drapeau, Etienne Lavallée, père, la veuve Labbé, Jassemin, Pierre Garand.

Le cinquième lot sera, comptera et appartiendra au d. Alexandre Morel, écuyer, seigneur de la Durantaye, comme ayant épousé Marie Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Antoine Vallière, Guenet, Pierre Guenet, Penin, Thomas Guenet.

Le sixième et dernier lot sera, comptera

et appartiendra à Joseph Costé comme ayant épousé Delle Marguerite Beaumont, lequel lot consiste en cens et rentes de la terre de Denis Gontier, Valière, Baptiste Gontier, Joseph Lafrenée, Labrie.

Le tout collationné à une expédition à moy représentée par le S. Charles Beaumont signé Gachet, notaire, et laquelle il a déposé pour minute attendu que celle-ci s'est trouvée adhirée dans l'étude du d. Gachet, la d. collation faite par moy greffier garde notes soussigné à Québec le 5 août 1774.

(Signé) BOISSEAU.

* * *

Depuis 1704, quelques colons nouveaux étaient venus s'ajouter à la liste des premiers possesseurs du sol. Je relève sur les registres les noms qui suivent :

1705. Ouimet, Bissonnet, Boissel, Miniaux, Blaye, Lacombe,

1706. Jouin, Gué, La Croix, Dumas, Ehe.

1707. Laverdière, Feuilletéau, L'Allemand, La Bonté, Renaux.

1708. La Casse, Nolet, Mouronjeaux,
Drapeau, Fournier.
1709. Grenier, Allaire, Molleur, Ruel.
1710-11. Chamberlan, Ledran, Fradet,
Marseau.
1712. Lafleur, Gesseron, Bidet, La Na-
vette, Gabory, Cochon, Fontaine.
1713. Labry, La Bonté, Saint-Hilaire,
Dumont, Laviollette.
1714. Lacroix, Gautron, No, Civadier.
1715. Marquet, Tivierge.
1716. Perrin, Bilodo, Lesieur.
1717-18, Béchard, L'Abbé, Le Moine,
Larochelle.
1719. Laprise, Damour de Louvières,
Morel, de la Durantaye.
1720-21. Maupas dit Saint-Hilaire, Que-
ray, (ce sont les Latulippe), Lecours.
1722. Baland, Tourneroché
1723-1726. Bussière, Le Compte, Côté.
1727-1728. Albert, Gosselin.
1729-1732. Fronsac, LeRoy dit Saint-
Louis.

La petite église, construite en 1694, ne pouvait plus suffire à contenir tous les paroissiens. Elle comptait du reste près de quarante années d'existence. Aussi, en 1733, on

se mit en frais d'élever un temple digne de la paroisse. La chose se fit sans bruit et sans contestation. Chacun se mit à l'œuvre et voulut contribuer, soit par son travail, soit de ses deniers. C'est ce temple, élevé en 1733, qui existe encore dans la vieille paroisse. Il a bravé l'outrage du temps et des hommes. On y va prier sur la tombe des ancêtres, et, depuis cent soixante ans, les générations s'y succèdent. Il y a peu de paroisses dans le pays qui ait autant le culte des souvenirs que celle de Beaumont. On conserve encore, à côté du vieux temple, le presbytère qui fut construit en 1722. Il sert maintenant de salle publique et d'école.

C'est sous le ministère du curé Chasle que fut élevée l'église de Beaumont. M. Joseph Nicolas Chasle avait succédé en 1718 à M. Charles Plante. Ce bon prêtre né à Québec, le 18 février 1694, fut ordonné le 20 janvier 1717. De janvier à octobre 1718, il desservit Sainte Anne de la Pocatière, puis fut nommé, cette même année, curé de Beaumont. Il y devait demeurer jusqu'à sa mort arrivée le 21 mars 1754. Il avait alors 61 ans et en avait passé 36 à Beaumont. Son corps repose sous les dalles du vieux temple qu'il fit construire et

l'on a gardé de lui un souvenir impérissable.(1)

(1) Lors de la construction de l'église actuelle de Beaumont, M. Chasle fit exhumer le corps de M. Ls. Mercier et il fut enseveli dans le sanctuaire de la nouvelle église (28 septembre 1733.)

[La suite dans la prochaine livraison]



La Famille Houel

Saluons aujourd'hui le nom d'un homme, qui, sans avoir visité le Canada, exerça un rôle prépondérant dans son histoire religieuse et politique. Louis Houel est ce Français dont Champlain fit un ami et un soutien de la Nouvelle-France, par une de ces rares coïncidences que l'on peut considérer à bon droit comme providentielles.

La Rivière-Ouelle lui doit son nom. M. l'abbé Casgrain a choisi une dame Houel comme héroïne d'une de ses plus dramatiques légendes, voulant par là mettre en relief cette famille oubliée dans un coin obscur de nos annales ; car il n'appert pas qu'une personne de ce nom ait jamais foulé le sol de notre pays. Quoiqu'il en soit, il nous est agréable de constater que le chef des Houel a pesé d'un grand poids sur nos destinées. C'est donc à titre de reconnaissance que nous lui consacrons le présent écrit.

Champlain avait fondé Québec en 1608. Six

(1) La Jongteuse.

années s'étaient écoulées, et l'isolement existait autour de lui comme au premier jour. Pas d'immigration française, conséquemment pas de ville, ni de colonie. Tous ses efforts dans ce dessein s'étaient vainement épuisés. Au lieu de bonnes familles, la France lui envoyait des commis de traite, des gens de commerce, les uns catholiques, les autres calvinistes, tous instables, indifférents au succès de l'œuvre si laborieusement entreprise. C'est alors que Champlain comprit plus que jamais qu'il s'épuiserait en d'inutiles efforts, s'il n'appellait des religieux à son secours. Passé en France avec cette intention, il dut frapper à bien des portes avant d'obtenir l'aide nécessaire à l'entretien de missionnaires. Des gens riches de Paris connurent ses projets, mais leurs bourses restèrent fermées. Le seul homme qui entra dans ses plans fut Louis Houel, conseiller et secrétaire du roi, contrôleur-général des salines de Brouage et traites de Saintonge. Il était seigneur du Petit-Pré, et il devint en 1637, l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent-Associés.

Ce personnage distingué dit au fondateur de Québec qu'il connaissait de bons religieux, de l'ordre des Récollets, qui condescendraient aisément à entreprendre le voyage du Canada. La question des dépenses serait facile à régler, car il ne pouvait pas en coûter beaucoup pour la vie de trois ou quatre religieux ; il était prêt à souscrire sa quote-part afin d'assurer le succès d'une aussi belle mission. Houel fit part du projet au Père du Verger, provincial de l'Immaculée Conception, dans la province de la Touraine pictavienne, qui comprenait la Saintonge, le Poitou et la Touraine. Le Père du Verger était alors au couvent de son ordre à Brouage. Comme on

Le voit, Brouage a joué un grand rôle en ce pays par les hommes que cette humble ville lui a fournis.

Le Père du Verger soumit à ses confrères la proposition de Houel. Ils s'offrirent tous à aller au Canada. Deux prirent aussitôt le chemin de Paris munis d'une commission du provincial, laquelle, pour être valide, devait porter l'approbation du nonce. Celui-ci les référa au général de leur ordre, ou plutôt au provincial de la province de Saint-Denis, le Père Garvier de Chapouin, qui s'en ouvrit au prince de Condé et aux cardinaux et évêques alors assemblés à Paris pour les Etats Généraux. Tous louèrent l'idée d'envoyer des Récollets dans les missions canadiennes, et ils promirent de prélever entre eux une partie des fonds requis. Quelques jours plus tard, Champlain reçut quinze cents livres, produit de leur souscription. Cette somme était destinée à l'achat de chapelles portatives de linge, d'ornements d'église. De leur côté, les marchands s'engagèrent à nourrir, entretenir et transporter gratuitement, jusqu'au nombre de six, les Récollets qui iraient en Canada. Le roi accorda au provincial des lettres-patentes en faveur de la future Eglise. Le nonce enfin donna les permissions exigées par le Souverain Pontife.

L'église du Canada était fondée.

Louis Houel avait épousé Marie le Provost, fille de Christophe le Provost, sieur de Malasis. De ce mariage naquirent trois enfants : 1. Charles Houel, chevalier, seigneur du Petit-Pré, gouverneur et lieutenant-général à la Guadeloupe, et propriétaire pour moitié de cette île, des îles de la Désirade, Marie-

Galante et les Saintes ; 2. Robert Houel (1), chevalier, seigneur et marquis de Sainte-Marie, l'un des directeurs de la compagnie des Indes Occidentales ; 3. Madeleine Houel, qui épousa en premières noces Jean de Boisseret, et en secondes noces Jean Bochart, sieur de Champigny, intendant de la généralité de Rouen. C'est le même qui avait été intendant de la Nouvelle-France pendant près de vingt ans.⁽²⁾

Dès l'année 1611, Louis Houel avait acquis le domaine non fiefé de Vasouy, près Honfleur. Son gendre Boisseret, seigneur d'Herblay, le Roussay, Etrechy, Malassis, Montigny en partie, conseiller du roi, avait aussi fait l'acquisition de plusieurs propriétés dans la vicomté d'Auge, et d'une splendide maison à Honfleur. Les Houel et les Boisseret étaient donc puissants par la fortune et influents par le nom. Mais ils le devinrent bien davantage, quand ils eurent acheté de la Compagnie des îles d'Amérique la moitié de la Guadeloupe, de Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, les îles et îlots en dépendant.

Pendant dix ans, les agents de ces deux familles recrutèrent dans la Basse-Normandie des hommes propres à former un fort noyau de colonisation. De l'année 1637 au mois de juin 1639, le seul port de Honfleur vit s'embarquer pour les îles plus de six cents travailleurs. Sur une liste de cinquante-sept paroisses, trente-quatre étaient situés dans le pays d'Auge et le Lieutin, huit dans le Roumois, douze dans le vicomté de Caën et trois dans le Cotentin. Le

1 Il mourut en 1706.

2 Depuis l'année 1686 jusqu'en 1702. Sa première femme s'appelaît Madeleine Chaspoux.

Canada ne fut pas aussi privilégié sous le rapport de l'émigration, car, durant la même période, il n'y vint qu'un nombre assez restreint de colons. Louis Houel était mort, et l'indifférence de ses fils à l'égard de notre colonie, s'explique par le fait que tous leurs intérêts étaient concentrés ailleurs.

Charles Houel alla se fixer à la Guadeloupe, et s'y rendit célèbre par les querelles qui surgirent entre lui et sa sœur Madeleine, femme de Jean de Boisseret.⁽¹⁾ Il eut de son mariage avec une demoiselle Heinsselein plusieurs enfants, dont l'un est connu sous le nom de Houel de Varennes ; un autre, l'aîné de la famille, était capitaine aux Gardes Françaises, et, en 1707, reçut en marquisat la terre de Saint-Germain, sur l'île de Saint-Dominique, sous le nom de *Houelbourg*. Une de leurs sœurs épousa le marquis de Saint-Victor-Senneterre. L'abbé Houel était leur frère.⁽²⁾

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des Houel de la Pommeraye et de Morainville, qui ne se rattachent pas aucun lien de parenté aux propriétaires de la Guadeloupe. Ces derniers furent anoblis en 1636 à cause de leurs voyages en Amérique⁽³⁾ ; et en 1661, le roi érigea en leur faveur, en titre de marquisat, la terre de Sainte-Marie, à la Guadeloupe.⁽⁴⁾

Il y aurait beaucoup plus à écrire sur cette grande

1 Décédé au commencement de l'année 1655.

2 Le Père Labat, VOYAGE AUX ISLES, etc., pp. 135 et 141.

3 D'Hozier, ARMORIAL GENERAL DE FRANCE.

4 Bibliothèque Nationale de Paris, cabinet des titres, ng 1538.

famille, qui résume presque seule l'histoire de la Guadeloupe. Mais nous nous contenterons de ces notes généalogiques qui, toutes incomplètes qu'elles sont, devront suffire à nous donner une meilleure idée du rôle des Houel en Amérique. Le Canada perdit dans la personne du premier seigneur du Petit-Pré un bien-facteur insigne. Honneur à ceux qui ont attaché son nom à cette belle paroisse de la Rivière-Ouelle, qui a fourni au Canada des hommes qui se sont illustrés dans la politique, dans la littérature et dans le clergé!

N.-E. DIONNE



Une Opinion du Père de Rochemonteix

Champlain ent-il tort ou raison de s'allier aux Hurons, aux Algonquins et aux Montagnais contre les Iroquois et de faire la guerre à ces derniers ? M. N.-E. Dionne discute sérieusement cette question dans le chapitre XI (*Alliance franco-canadienne*) de son histoire : *Samuel Champlain* Là, p.p. 242-244, il cite l'opinion de Ferland et de Garneau, et il explique avec une sage impartialité la conduite de Champlain. Les circonstances, d'après ces trois historiens,

dictèrent cette conduite. Champlain pouvait-il connaître alors la puissance et la force de résistance des Iroquois ? pouvait-il rester neutre sans s'aliéner les Hurons, les Algonquins et les Montagnais ? pouvait-il prévoir, en 1603, quand il conclut solennellement une alliance avec ces peuplades, que les Hollandais et les Anglais viendraient un jour s'implanter sur le sol américain près des Iroquois, que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais, que les Iroquois trouveraient un appui dans la nation britannique ? M. l'abbé Faillon, qui cherche toujours dans son histoire à rabaisser Champlain pour exalter M. de Maisonneuve, blâme nettement le fondateur de Québec de n'avoir pas *embrassé la neutralité* ; il prétend qu'il eut fait ainsi *plus d'honneur au nom français* ; il va jusqu'à affirmer que "par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble" [t. I, p, 142]. L'histoire impartiale condamnera cette appréciation absolument injuste, que rien ne justifie, excepté peut-être l'idée préconçue de cet historien, de prouver que la colonie de Montréal fut de point supérieure à celle de Québec, qu'un bien réel ne commença à se produire en Canada qu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve et de ses colons (R. P. de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIe siècle*, tome premier, p. 228.



Bulletin Bibliographique

Thomas Chapais, *Discours et conférences*— Deuxième série—Québec, J.-P. Garneau, libraire-éditeur, 47, rue Buade—1913.

En 1898, l'honorable M. Chapais publiait une première série de discours et de conférences littéraires et historiques. Cette deuxième série contient : Adresse au gouverneur-général, à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain ; Pétition à M. Chamberlain, pour demander la modification de la formule du serment royal ; Étude sur le serment du Roi ; Sur les chemins de la croyance : Brunetière et Coppée ; Les noces de diamant de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1902 : adresses et toasts ; Le jour que nous célébrons, discours prononcé au banquet national du 23 juin 1902 ; Il y a cinquante-neuf ans ; les origines de la Société Saint-Jean-Baptiste ; Toast à la France : La crise française ; Après un siècle ; Un mot du *Hamilton Spectator* ; L'apostolat des bons livres ; Louis Veuillot, critique littéraire ; Discours prononcé pour la réception de Sir François Langelier à la Société Royale ; La Croix de Tempérance au Canada ; Discours prononcé au Congrès Eucharistique de Montréal ; Dollard et le fait d'armes du Long-Saut ; Discours prononcé à l'inauguration du monument Montcalm ; La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité, discours prononcé au Congrès de la langue française ; La langue française et ses ennemis ; La langue française et la constitution ; La langue française et les tribu-

naux ; La langue française dans la province d'Ontario.

La lutte antialcoolique et les brasseurs— Editions de l'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne. Québec—1913.

L'Action Sociale, de Québec, a publié douze articles pour répondre au mémoire publié par les brasseurs de la province de Québec pour défendre la cause de la bière..... ou de l'alcool. Ce sont ces articles qu'on a mis en brochure afin de permettre à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de les lire dans l'Action Sociale de se renseigner, et de mettre entre les mains des lutteurs antialcooliques un document plus facile à consulter que des articles disséminés dans plusieurs numéros de journal. Ces articles portent pour titre : brasseurs et tempérance ; brasseurs et buvettes ; brasseurs et maisons de débauche ; brasseurs et statistiques ; brasseurs et arrestations ; les brasseurs et Québec ; brasseurs et fous ; brasseurs, bière et crimes ; l'avant-garde de l'alcool ; brasseurs et vérité.

Paul V. Charland, des Frères Prêcheurs, *Madame Sainte Anne et son culte au moyen âge*, tome II,— Paris, librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte—1913.

Le Révérend Père Charland vient de publier le deuxième volume de son grand ouvrage sur le culte de Sainte Anne au moyen âge. Le premier volume traitait du culte de sainte Anne en Orient. Ce nouveau volume nous parle du culte de sainte Anne en occident jusque vers l'an 1200 puis pendant les treizième et quatorzième siècles. Espérons que l'encouragement de ses compatriotes permettra au savant Père Dominicain de compléter le monument qu'il travaille

depuis tant d'années à édifier à l'honneur de la bonne sainte Anne.

Fr. J.-D. Brosseau, O. P., *Essai de monographie paroissiale : Saint-Georges d'Henryville et la seigneurie de Noyan*. -- La Cie d'Imprimerie et Comptabilités de Saint-Hyacinthe -- 1913.

Saint-Georges d'Henryville est une paroisse aujourd'hui assez restreinte, mais elle contient jadis en ses bornes : Saint-Sébastien, partie de Sabrevois et partie de Saint-Pierre de Vérone, tout Clarenceville et même presque toutes les îles du lac Champlain et ce qui est aujourd'hui Alburgh.

En 1733, le sieur Auger, arpenteur royal, fut envoyé pour dresser la carte de la vallée du Richelieu et y délimiter les futures concessions. Au mois d'avril de la même année, M. de Beauharnois, gouverneur, et M. Hocquart, intendant, concédaient à Pierre-Jacques Payan de Noyan, sieur de Chavoy, deux lieues de terre de front par trois lieues de profondeur, bornées au nord à un quart de lieue de la rivière du Sud et s'étendant à une lieue et trois quarts au sud de la même rivière, de telle sorte que le front de la concession fut de deux lieues sur la rivière Chambly, joignant aux terres non concédées [aujourd'hui canton Stanbridge]. En même temps, Charles Sabrevois de Bleury recevait deux lieues de terre en front par trois de profondeur, entre la seigneurie de Bleury [aujourd'hui Iberville], à lui déjà concédée, et celle de Noyan. Encore plus au sud, deux seigneuries furent données à des officiers de milice : Foucault [aujourd'hui Clarenceville] et Belcourt [aujourd'hui Alburgh, dans le Ver-

mont]. Ces différentes concessions formèrent plus tard la paroisse de Saint-Georges d'Henryville.

Le Révérend Père Brosseau parle des temps héroïques de la paroisse, il raconte l'histoire des premiers colons, des missionnaires, des curés, etc., etc.

Toutes les familles de Saint-Georges d'Henryville et de la région d'alentour liront avec intérêt ces pages où revit l'héroïsme de leurs ancêtres.

Jubilé sacerdotal de Mgr J.-A.-L. Douville, P. R. et V. G., supérieur du séminaire de Nicolet. Compteur rendu des fêtes célébrées à cette occasion et de la réunion des anciens élèves, les 23 et 24 octobre 1912.—Québec, Imprimerie de l'Action Sociale limitée, 103, rue Sainte-Anne, 1913.

Cette brochure contient les adresses présentées à Mgr Douville, les réponses du vénérable jubilaire, les discours de Mgr Bruneault, de MM. les abbés Quinn, Bellemare et Gérin, de M. l'avocat Joseph Marier, le sermon de M. l'abbé Courchesne, etc., etc. Compteur rendu intéressant d'une très jolie fête.

Arthur Nobert, *Almanach des adresses de la cité des Trois-Rivières*. 1913-1914. -Les Trois-Rivières, imprimerie Le Bien Public, 3, rue Hart—1913.

Cet almanach qui est fait par ordre de rues et noms alphabétiques nous semble complet. Il sera fort utile aux gens d'affaires et à tous les trifluviens. Nous voyons par cet almanach que les autorités municipales ont eu la patriotique idée de donner des noms historiques locaux à leurs rues. Citons les rues Alexandre, Badeaux, Baptist, Bureau, Champflour, Cloutier, Cooke, Defoy, Denoue, Duplessis-Bochart,

Gingras, Hart, Hertel, Lafèche, Laviolette, Niverwille, Panneton, Richard, Saint-Maurice, Tonnancour, etc., etc.

Ernest Gagnon, *Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'île d'Anticosti*. Etude biographique et historiographique. Deuxième édition. Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79, rue St-Jacques—1913.

La librairie Beauchemin de Montréal, vient de publier une deuxième édition du beau livre de M. Gagnon.

On ne connaît pas la date précise de la mort de Louis Jolliet. On sait seulement qu'il mourut entre les mois de mai et d'octobre 1900. Où est-il mort ?

L'auteur désire être plus complètement renseigné sur la fin de la carrière de son héros et il prie les archivistes, les marins, les missionnaires de la Côte Nord qui auraient pu faire quelques recherches à ce sujet de rendre public le résultat de leurs investigations.

Questions

Je possède dans ma bibliothèque une brochure publiée à Québec en 1852 et intitulée *Le Saguenay en 1851, histoire du passé*, etc.

Dans son *Essai de bibliographie canadienne*, M. Philéas Gagnon dit que l'auteur de cette brochure est l'abbé Hébert. D'un autre côté, M. le docteur N.-E. Dionne, dans son *Inventaire chronologique*, dit "brochure attribuée à M. l'abbé F. Pilote, du collège de Sainte-Anne."

Pouvez-vous me dire quel est l'auteur véritable de ce travail ?

L. L.

On lit dans le *Rhin* de Victor Hugo :

“ Plus l'homme est barbare plus le compliqué lui plaît. Rien n'est moins simple qu'un sauvage..... Les Algonquins traduisent le mot si court, si simple et si doux : France par *Mittigouchioukensalakinuk.* ”

Victor Hugo ne s'amuse-t-il pas ici aux dépens de ses lecteurs ? Qu'en pensent ceux qui connaissent un peu la langue algonquine !

CUR.

—En quelle année fut ouverte la mission de Détroit ? Quels furent les missionnaires de Détroit sous le régime français ? A quelle date la mission ou la cure de Détroit passa-t-elle sous la juridiction de Mgr Carrol ?

DETROIT.

—A qui doit-on les plans des fortifications actuelles de Québec ? Les murs qui entourent partie de la vieille capitale furent-il commencés sous le régime français ? Est-il vrai que Vauban fut consulté et donna son opinion sur les anciennes fortifications françaises de Québec ?

THS. V.

Est-il bien vrai qu'on a donné à l'ancienne côte de Saint-Sulpice le nom de LaChine pour se moquer de Cavelier de La Salle qui était parti de cet endroit pour aller en découverte jusqu'aux mers de Chine et qui n'avait pu se rendre plus loin qu'aux chutes Niagara ?

A. B. D.

Un naufrage dans le Saint-Laurent en 1729

Un des naufrages les plus tristement célèbres enregistrés dans les annales canadiennes, est celui du navire l'*Elephant*, en 1729. Parti de la Rochelle vers la fin de juillet, le vaisseau qui était un finvoilier, serait arrivé à Québec le 2 septembre, s'il ne se fut brisé la veille, sur les battures du Cap Brûlé, vis-à-vis de l'Ile aux Grues. Le sieur Le Beau, avocat en parlement, l'un des passagers, raconte comment l'accident arriva :

“Nous allions fort doucement et toujours la sonde à la main. Nous passâmes de cette façon l'Ile aux Lièvres et celle aux Coudres, qui a bien trois lieues de long, et nous étions déjà parvenus dans un endroit où nous n'avions plus guère que 16 ou 17 lieues pour nous rendre à Québec, quand cette lenteur d'aller, impatientant tout le monde, et surtout MM. les Ecclésiastiques qui étaient en grand nombre et croyaient toujours qu'ils ne seraient jamais assez tôt à cette ville ; quand ces Prêtres, dis-je, voyant bien plus, que l'on allait déjà jeter l'ancre, parce que la nuit commençait à tomber, prièrent M. le comte de Vaudreuil, avec tant d'instance et de si bonne grâce, de ne la point faire jeter, que ce Seigneur qui est bon de son naturel, se laissa gagner à leurs prières. Il faut avouer d'ailleurs, que la beauté du ciel, qui commençait à s'étoiler, jointe à un petit vent nord-est qui donnait alors, contribua beaucoup à cette complaisance du comte, que nous pensâmes tous payer aux dépens de notre vie.

“Le vent devenait beaucoup plus violent et nous avançons toujours, lorsqu’environ vers le milieu de la nuit, voici notre vaisseau qui tout à coup heurte et saute rudement sur un rocher. Dèjà cette secousse épouvantable suivie de quantité d’autres attouchements, durant l’espace de plus de trente toises, sur ce rocher imprime la terreur dans l’esprit des plus hardis. Dèjà deux ancres sont jetées et nos matelots, sans perdre de temps ni recevoir aucun commandement, courent çà et là et sautent au plus vite à la manœuvre quand, malgré la promptitude de leurs bras occupés à hisser les voiles, le navire file sur ses cables et fait encore un autre saut, mais bien plus terrible que le premier, qui lui brisant sa quille, le jette sur la pointe d’un autre rocher qui était le dernier de ce chenal. Ce fut là donc où la quille de notre bâtiment brisée, nous échouâmes malheureusement.”

L’*Elephant* portait environ 150 personnes, parmi lesquelles se trouvaient Mgr Dosquet, évêque de Samos, et coadjuteur de Mgr Duplessis de Mornay, M. Hocquart qui venait prendre charge de l’intendance du pays. le comte de Vaudreuil, MM. de Cavagnial et de Rigaud, ses deux frères, le Père Luc, Récollet, l’abbé Claude de Vernède de Saint-Poncy, secrétaire de l’évêque Dosquet, l’avocat Le Beau, le chevalier de Courbuisson, le chevalier de Beauvillé, de Picardie, le chevalier de Texé, parisien.

Les officiers d’équipage s’appelaient Chaviteau, Blanchard, Testu, Rivière, Sérigny de Loire, le chevalier de Bretonville, Duperat de Bernardaye, Duquesne Menneville, Vaudreuil, commandant.

Tout ce monde aurait probablement péri, si des

secours ne fussent venus dès le point du jour. Ce fut d'abord le pilote du roi, M. de la Gorgendière, qui descendait le fleuve dans le but de prendre la direction de l'*Elephant* jusque dans la rade de Québec. Son retard avait été cause du désastre. Tout de même il aida dans une large mesure au sauvetage des naufragés.

Sur les dix heures du matin, arriva M. de la Richardière, capitaine du port, qui fit couper les mâts du navire, pour empêcher une perte totale de la cargaison. Des hommes venus de Québec travaillèrent pendant huit jours au déchargement, et réussirent non sans peine à en tirer tout ce qu'il contenait, à l'exception de quelques ballots, de la poudre et du pain que l'eau avait gaspillés, quelques canons et deux ancres.—L'un des canons fut trouvé, en 1859, par le capitaine Lavoie, de l'Ile-aux-Grues, qui en fit cadeau au séminaire de Québec. C'est une pièce de fort calibre, mesurant cinq pieds huit pouces sur la longueur, ayant 13 pouces de diamètre.

M. Hocquart perdit dans ce naufrage plus de 8,000 livres, et Mgr Dosquet reçut du roi la somme de mille écus pour le dédommager de ses pertes.

La plus grande partie de l'équipage fut transportée sur le rivage, et dut se rendre à pied jusqu'à Québec. Leur première étape fut à Saint-Joachim, dans une des maisons du Séminaire où ils reçurent la plus cordiale hospitalité. Puis ils arrivèrent à destination, heureux d'avoir échappé à un naufrage aussi malencontreux.

N.-E. DIONNE

Mgr Thomas-Etienne Hamel

Monseigneur Thomas-Etienne Hamel, grand-vicaire de l'archidiocèse de Québec et protonotaire apostolique, décédé à Québec le 16 juillet 1913, avait publié trois ouvrages :

Le deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec—Québec, Blumhart & Cie, libraires-éditeurs—1874.

Le premier cardinal canadien.—Souvenir de 1886. —Québec, typographie d'Aug. Côté et Cie—1886.

Cours d'éloquence parlée d'après Delsarte. Avec une préface par M. l'abbé Camille Roy—Québec, imprimerie de la Compagnie de "l'Événement", 30, rue de la Fabrique.—1909

LE PERE JEAN DE QUEN

Le Père de Quen, né à Amiens en mai 1603, entra dans la Compagnie de Jésus le 13 septembre 1620 à Rouen, fit ses trois années de philosophie à Paris (1622-1625), deux années de professorat au collège de Clermont (1626-1627), trois années de théologie dans ce collège (1627-1630), une année de régence à Amiens (1530-1631), sa troisième année de probation en Belgique (1631-1632). Il enseigna ensuite un an la troisième et deux ans les humanités au collège d'Eu.

Il partit pour le Canada le 17 août 1635. Au Canada, il fut successivement employé, à la résidence de Sillery, qu'il gouverna de 1641 à 1647, aux Trois-Rivières, à Montréal et enfin à Québec, où il mourut le 8 octobre 1659.

Sur la carrière du Père de Quen au Canada on peut consulter l'ouvrage du Père de Rochemontex, *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVII^e siècle.*